RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SÉNAT

CÉRÉMONIE SOLENNELLE D'OUVERTURE DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE 2026

Discours d'ouverture de **Son Excellence**
Madame Kandia KAMISSOKO CAMARA,
Présidente du Sénat

Lundi 12 octobre 2026, 10 heures

Fondation Félix Houphouët-Boigny
pour la Recherche de la Paix de Yamoussoukro

- **Monsieur le Président de l'Assemblée nationale représentant Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire ;**

- **Madame la Présidente du Sénat de la République gabonaise ;**

- **Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;**

- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**

- **Mesdames et Messieurs les représentants des Présidents d'Institutions et des Membres du Gouvernement ;**

- **Messieurs les Ministres-Gouverneurs des Districts Autonomes ;**
- **Mesdames et Messieurs les parlementaires, chers collègues Députés et Sénateurs ;**
- **Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des missions diplomatiques accréditées en Côte d'Ivoire ;**
- **Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils d'Administration et Directeurs Généraux ;**
- **Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Département de Yamoussoukro et les membres du Corps préfectoral ;**

- **Monsieur le Président de l'Association des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) ;**
- **Madame la Vice-Présidente de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) ;**
- **Monsieur le Maire de la commune de Yamoussoukro ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Secrétariat général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et de l'Université Senghor d'Alexandrie ;**

- **Distingués Chefs Traditionnels et Éminents Guides religieux ;**
- **Mesdames et messieurs les Journalistes ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames et messieurs ;**

En application des dispositions de l'article 94, alinéa 5 nouveau, de la Constitution de la République de Côte d'Ivoire, nous procédons, ce jour, à l'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'année 2026 du Sénat.

Je voudrais, d'emblée, saluer très chaleureusement les hautes personnalités qui ont bien voulu honorer de leur présence cette cérémonie.

Le Sénat, particulièrement sensible à cette marque d'estime et de considération, vous exprime sa gratitude pour la constante sollicitude que vous lui manifestez dans l'accomplissement de ses missions constitutionnelles.

- **Monsieur le Président de l'Assemblée nationale représentant Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire,**

 Je voudrais vous adresser mes salutations fraternelles et mes sincères remerciements pour votre présence à cette séance solennelle qui se tient sept (7) jours ouvrables après celle de l'Assemblée nationale.

 Je vous prie de bien vouloir transmettre à Son Excellence Monsieur le Président de la République l'expression de l'infinie reconnaissance de Mesdames et Messieurs les

Sénateurs pour l'attention qu'il porte à notre Chambre et pour les efforts inlassables qu'il continue de consacrer au service du peuple ivoirien.

- **Monsieur le Président,**

 Votre présence en ce lieu traduit, une fois encore, le prix que vous attachez au Parlement et consolide les liens étroits qui unissent l'Assemblée nationale et le Sénat.

 L'excellence de cette collaboration au sein du Parlement ivoirien tient pour beaucoup à vos qualités personnelles, à votre stature d'homme d'État et à votre souci

constant du bon fonctionnement de nos institutions.

Je voudrais, à cet égard, souhaiter que cette dynamique de coopération entre l'Assemblée nationale et le Sénat se poursuive et se consolide davantage, dans l'intérêt du Parlement et, plus largement, de la Côte d'Ivoire tout entière.

- **Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,**
- **Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;**
- **Mesdames et Messieurs les Sénateurs,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et messieurs,**

Il m'est particulièrement agréable de saluer la présence, parmi nous, de **Son Excellence Madame Huguette Yvonne NYANA EKOUME-AWORI ONANGA,** Présidente du Sénat de la République gabonaise.

- **Excellence Madame la Présidente du Sénat de la République gabonaise,**

 Je suis très heureuse de vous accueillir ici, au Sénat de Côte d'Ivoire.

 Depuis votre élection à la tête de la Chambre haute de votre pays, nous avons eu l'occasion de développer, à l'instar de nos Nations respectives, des liens

étroits d'estime, de confiance et de fraternité mutuelles, lors de nos rencontres sur la scène internationale, notamment aux réunions de l'Association des Sénats d'Afrique.

Etant toutes les deux à la tête des Sénats de nos pays, nous percevons dans cette haute responsabilité qui nous est confiée, un témoignage de la place croissante des femmes dans la conduite des affaires publiques et de leur contribution toujours plus importante à la vie de nos pays.

Les défis communs auxquels nos Chambres parlementaires sont confrontées, nous invitent à

renforcer notre coopération bilatérale, afin de mieux répondre aux attentes des peuples gabonais et ivoirien.

Merci **Madame la Présidente** d'avoir répondu favorablement à notre invitation et soyez la bienvenue en terre ivoirienne.

- **Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République,**

 Votre présence distinguée traduit l'estime et la fraternité qui existent entre nos Institutions respectives et auxquelles nous attachons le plus grand prix.

Elle illustre également notre détermination commune à poursuivre et à renforcer, dans un esprit de confiance, les liens qui nous unissent au service de la République et de nos concitoyens.

Merci d'être des nôtres ce jour.

- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ou leurs représentants,**

 Le Sénat se félicite de votre précieuse collaboration dans la mise en œuvre de ses missions.

 En prenant part à la présente cérémonie, vous illustrez de façon concrète l'esprit de coopération institutionnelle exemplaire que

Monsieur le Président de la République appelle de tous ses vœux et encourage sans relâche.

Je vous remercie sincèrement pour votre présence.

- **Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de mission diplomatique accrédités en Côte d'Ivoire,**

 Le Sénat est heureux de vous compter au nombre de ses illustres invités.

 Votre présence constante aux activités de notre Institution reflète la solidité des liens d'amitié, de respect mutuel et de coopération qui unissent la Côte

d'Ivoire à vos pays respectifs ainsi qu'aux organisations que vous représentez si dignement.

Merci d'avoir accepté de prendre part à cette séance solennelle.

- **Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,**
- **Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;**
- **Mesdames et messieurs les Sénateurs,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et messieurs,**

La présente cérémonie solennelle constitue un moment majeur de la vie institutionnelle de notre République.

Elle marque la reprise des travaux de notre Chambre, dans la dynamique enclenchée au cours de la première session ordinaire qui s'est déroulée du 28 janvier au 19 juin 2026.

En effet, lors de cette première session, le Sénat a adopté ***dix-sept (17) projets de loi*** au nombre desquels la **loi portant Plan National de Développement (PND) pour la période 2026-2030.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de représentation des Collectivités territoriales, notre Chambre a également organisé du 26 au 28 mars 2026, un ***Symposium***

international sur les collectivités territoriales.

En outre, au titre de la diplomatie parlementaire, le Sénat de Côte d'Ivoire a participé aux principales activités de **l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie**, de **l'Union interparlementaire** et de **l'Association des Sénats d'Afrique**.

Au cours de l'intersession, j'ai pris part, à Tanger, au Royaume du Maroc, du 22 au 26 juin 2026, **au Congrès mondial de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et au Sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux.**

Alors que nous entamons cette deuxième session ordinaire de l'année 2026, la présente cérémonie nous rappelle, une fois de plus, l'éminente responsabilité qui incombe au Parlement dans l'exercice de ses missions constitutionnelles.

Ainsi, au titre de ses travaux législatifs, le Sénat aura à délibérer sur les projets de loi de finances ainsi que sur neuf (09) autres projets de loi, dont entre autres :

- le projet de loi portant règlementation de l'amélioration génétique animale en Côte d'Ivoire ;
- le projet de loi portant orientation de la politique

nationale de promotion et de développement des Petites et Moyennes Entreprises et des Entreprises de Taille Intermédiaire ;

- et le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2025-290 du 07 mai 2025 portant modification de l'article 51 du Code Électoral.

En outre, en application des dispositions de l'article 108 alinéa 4 nouveau de notre Règlement, la Commission d'Évaluation des Politiques Publiques présentera en séance publique, le rapport de sa mission d'évaluation sur la mise en œuvre de la loi portant transfert et répartition de

compétences de l'État aux collectivités territoriales.

Nous aurons également l'occasion d'entendre le rapport parlementaire du Symposium international sur les Collectivités territoriales.

- **Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;**
- **Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;**
- **Mesdames et messieurs les Sénateurs,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et messieurs,**

Les travaux de cette deuxième session ordinaire se dérouleront dans des dispositions techniques toutes particulières : un vaste projet de digitalisation de nos procédures législatives est en cours d'exécution, depuis quelques mois.

Aujourd'hui, et vous l'avez constaté tout à l'heure, l'appel nominal a disparu de notre hémicycle ; la présence des sénateurs est enregistrée et vérifiable en temps réel à travers une solution numérique !

Aujourd'hui, les sénateurs disposent d'une plateforme qui leur permet de déposer de manière numérique leurs

amendements au cours des travaux législatifs !

Aujourd'hui, les sénateurs n'ont plus à rechercher sur d'autres médias les contenus de leurs travaux ; ceux-ci sont archivés systématiquement par une solution digitale et ils peuvent y accéder à tout moment !

Aujourd'hui, les sénateurs pourront expérimenter le vote électronique, même si le vote à main levée reste admis par le Règlement du Sénat !

Aujourd'hui, les Ivoiriennes et les Ivoiriens n'ont plus à attendre de rencontrer physiquement leurs sénateurs pour échanger avec

eux ; ils peuvent le faire à présent à travers une plateforme dédiée !

Tout à l'heure, nous procéderons à la remise symbolique des tablettes numériques aux Présidents de Commissions permanentes et au Président du Groupe parlementaire.

Et dès cet après-midi, l'ensemble des sénateurs pourront recevoir les leurs.

Des sessions de formation seront organisées à leur intention du 13 au 16 octobre 2026, afin de faciliter l'appropriation et l'utilisation optimale de ces différentes plateformes numériques.

Oui, le Sénat se modernise !

Mais cette modernisation du Sénat n'est qu'une étape.

En effet, partout dans le monde, l'intelligence artificielle bouleverse les manières de travailler, d'apprendre et de décider. Elle ouvre des perspectives immenses, mais elle soulève aussi des questions essentielles notamment la protection des données, la souveraineté numérique, la place de l'humain dans la décision publique.

Les Parlements ne peuvent rester spectateurs de ce débat. Il leur

revient d'en être des acteurs lucides et responsables.

Le Sénat entend s'y engager résolument. Il prévoit d'utiliser ces outils pour appuyer la recherche documentaire, l'analyse des textes et l'évaluation des politiques publiques, sans que la machine ne se substitue au jugement du législateur.

En tant que législateur, notre Chambre prendra toute sa part dans l'élaboration d'un cadre qui permette à notre pays de tirer pleinement profit de l'intelligence artificielle, au service de nos territoires et de nos concitoyens, dans le respect de nos valeurs et de nos libertés.

- **Distingués invités,**
- **Mesdames et messieurs,**

Le Sénat accueille, du **12 au 15 octobre 2026**, à Yamoussoukro, en collaboration avec l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et l'Université Senghor d'Alexandrie en Égypte, une formation certifiante en Ingénierie législative intitulée : « ***: De l'idée à la loi : renforcer l'initiative parlementaire en Afrique francophone*** ».

Cette session de formation régionale, adaptée aux réalités des administrations parlementaires africaines

francophones, vise à favoriser le partage d'expériences et la valorisation des pratiques institutionnelles développées sur le continent.

J'ai donc le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à la première cohorte de cinquante (50) participants, dont des parlementaires et des fonctionnaires parlementaires. Ils viennent du Bénin, du Cameroun, de la Centrafrique, de la Côte d'Ivoire, de la France, de la Guinée, de la République Démocratique du Congo (RDC), du Sénégal, du Tchad et du Togo.

La cérémonie d'ouverture de cette session de formation, à

laquelle vous êtes tous invités, se tiendra tout à l'heure à 14 heures, suivie de la Conférence inaugurale.

Je voudrais inviter l'ensemble des participants à les acclamer chaleureusement.

C'est le lieu pour moi, au nom du Parlement ivoirien, de témoigner notre infinie gratitude à Madame Nathalie Roy, Présidente de l'APF, au Professeur Jean-Marc Lavest, Recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie, ainsi qu'aux Experts-formateurs, aux Chambres parlementaires et aux participants ici présents qui ont bien voulu adhérer à ce projet innovant en Afrique francophone.

À travers cette initiative, nous entendons, à notre humble niveau, contribuer à faire vivre l'esprit du multilatéralisme à travers notre participation active aux organisations et assemblées interparlementaires comme l'APF.

En effet, le système international connaît aujourd'hui une transformation profonde. Les équilibres traditionnels évoluent, de nouveaux pôles d'influence émergent et les crises globales, sanitaires, climatiques, économiques ou sécuritaires, rappellent la vulnérabilité collective des nations.

Dans ce contexte, le multilatéralisme apparaît comme un instrument essentiel de stabilité. Il constitue le cadre dans lequel les États peuvent dialoguer, prévenir les tensions et construire des réponses concertées aux défis communs.

Le multilatéralisme repose sur un principe fondamental : la reconnaissance que la coopération entre les nations demeure le fondement d'un ordre international stable et durable.

En tant que parlementaires et représentants des peuples, il est de notre responsabilité, de comprendre ces transformations, d'y prendre part et de contribuer à

la recherche de réponses communes.

- **Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,**
- **Mesdames et messieurs les Sénateurs,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et messieurs,**

La Côte d'Ivoire, sous le leadership de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, poursuit avec détermination sa transformation économique et sociale.

Cette dynamique repose sur une vision claire de développement, fondée sur la paix et la stabilité, le

renforcement des infrastructures, le développement du capital humain, la promotion de l'investissement et de l'industrialisation, ainsi que la consolidation de la gouvernance.

Elle traduit surtout une ambition constante : faire de notre pays une grande Nation, toujours plus forte, prospère et solidaire, capable d'offrir à chaque Ivoirienne et à chaque Ivoirien de meilleures perspectives pour l'avenir.

Cette ambition a reçu récemment un signal fort à travers la mobilisation exceptionnelle des partenaires techniques et financiers en faveur du PND

2026-2030. Cet engagement que je salue, témoigne de la confiance renouvelée de la communauté internationale dans la vision du Chef de l'État et dans la solidité de notre économie.

Dans ces conditions, la question de l'**orpaillage illégal** mérite d'être traitée avec la plus grande vigilance et la plus grande rigueur au regard de ses effets dévastateurs sur les finances publiques de notre pays ainsi que sur la situation environnementale, sécuritaire et sociale de nos territoires.

Le Sénat salue les mesures vigoureuses prises par le Gouvernement en vue d'endiguer

ce phénomène, notamment à travers l'adoption, le 23 septembre 2026, d'un projet de loi modifiant la loi n°2019-574 du 26 juin 2019 portant Code Pénal, telle que modifiée par les lois n°2021-893 du 21 décembre 2021 et n°2024-358 du 11 juin 2024, visant à durcir les sanctions contre les commanditaires, les receleurs, les financiers et les propriétaires de sites complices.

Nous veillerons, à travers notre mission de législation, à examiner ce projet de loi avec toute l'attention requise. Nous poursuivrons également, au plus près des territoires, les actions d'information et de sensibilisation.

J’invite, dès à présent, les jeunes, les femmes, les Chefs traditionnels, les forces de défense et de sécurité, les administrations publiques et l’ensemble des forces vives de notre pays à s’impliquer dans la dynamique nationale engagée contre ce fléau.

Au-delà des sites clandestins, ce sont nos territoires, nos villages et nos cadres de vie qui sont profondément défigurés !

Au-delà des cours d’eau pollués, ce sont nos ressources naturelles, notre santé et les moyens de subsistance de nombreuses familles qui sont directement menacés !

Au-delà des terres dégradées, c'est l'avenir de nos enfants qui se trouve hypothéqué !

La recherche d'un gain immédiat ne saurait compromettre durablement ce qu'une Nation a de plus précieux : son patrimoine naturel, la sécurité de ses populations et les moyens de son développement.

- **Mesdames et Messieurs les Sénateurs, chers collègues,**

 Au moment où s'ouvre cette deuxième session ordinaire de l'année 2026, une conviction doit guider chacun de nos travaux : la confiance de nos concitoyens se

mérite par l'exemplarité de nos institutions, la pertinence de nos décisions et l'efficacité de notre action.

L'Histoire ne retient pas seulement les textes que les institutions adoptent ; elle retient, surtout, les progrès qu'elles rendent possibles dans la vie des peuples.

Il nous appartient de faire de cette session un temps d'action utile, de décisions responsables et de résultats concrets au service de la Nation.

Il nous revient de donner toute sa mesure à notre mandat : légiférer avec discernement, contrôler

avec responsabilité, évaluer avec rigueur, et porter au cœur de la République, la voix des collectivités territoriales et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire.

J'invite chacune et chacun de nous à prendre pleinement sa part à cette œuvre collective.

Je forme le vœu que nos travaux soient guidés par la sagesse, éclairés par le sens élevé de l'État et constamment inspirés par la recherche du bien commun.

C'est avec foi en notre avenir partagé et une confiance renouvelée dans la capacité de

notre pays à relever tous les défis, que je déclare ouverte la deuxième session ordinaire de l'année 2026 du Sénat de la République de Côte d'Ivoire.

Vive le Sénat, au service de la République et des territoires !

Vive la République de Côte d'Ivoire, unie, fraternelle et prospère !
Je vous remercie.

SEMme Kandia KAMISSOKO CAMARA
Présidente du Sénat